

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. - D.M.S.**  
**Monsieur Guido VAN CAUWELAERT**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : D2043Mon030S  
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.1a/s.342  
Annexe : 1 photo

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc de Bruxelles – Abords du Théâtre royal du Parc.  
Déplacement du pilier d'entrée situé à gauche du théâtre.  
**Avis de principe.** (*Dossier traité par M. H. Vanderlinden*).

En réponse à votre demande du 29 janvier 2004, en référence, reçue le 30 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 février 2004, et concernant l'objet susmentionné, la CRMS a estimé que le projet était trop peu documenté pour pouvoir faire l'objet d'un avis conforme favorable.

Elle souhaite que la Direction des Monuments et des Sites puisse prendre connaissance du rapport des pompiers afin de conseiller les demandeurs dans la poursuite de l'étude.

La Commission demande dès lors que le maître de l'ouvrage réexamine son projet en collaboration avec la Direction des Monuments et des Sites.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président